

Renvoi au comité de la guerre du don du citoyen Japy, horloger à Beaucourt (Haut-Rhin) qui offre une voiture et trois chevaux et demande un décret qui contraigne les habitants des villes à voiturier pour l'armée, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de la guerre du don du citoyen Japy, horloger à Beaucourt (Haut-Rhin) qui offre une voiture et trois chevaux et demande un décret qui contraigne les habitants des villes à voiturier pour l'armée, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 223;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29141_t1_0223_0000_11

Fichier pdf généré le 01/02/2023

la patrie. Encore une fois vous avez bien mérité d'elle. La foudre nationale, en frappant les chefs d'une faction qui, sous le manteau du patriotisme, voulait assassiner les patriotes, consolide à jamais l'affermissement de notre bonheur.

Ils devraient donc bien, les ennemis du genre humain, les nôtres, renoncer à l'inférieur projet de détruire une République voulue et proclamée par vingt-cinq millions de Français, tous déterminés, s'il le faut, à la cimenter de tout leur sang. Courage, Législateurs, continuez à parcourir avec la même énergie votre glorieuse carrière; soyez toujours dignes du peuple, toujours il le sera de vous.

Guerre aux tyrans! Mort aux traîtres, attachement inviolable, soumission entière à nos législateurs; la liberté ou la mort. C'est le vœu, c'est le cri des sans-culottes de Cany.»

MARAY (maire), FLOÛET, DUMOURE, ROUSSEAU, DESHAYS, Fr. RENAULT, LAURENCE, DELAPLACE, CAPRON, PRÉVOST, RENAULT, DESPOCHES, DELCOURT, FLOÛET fils (agent nat.), TROUVEZ, COL-LARD (secrét.).

21

Le citoyen Biarnoy, prêtre, prie la Convention nationale d'agréer l'offrande qu'il fait à la patrie de la pension de 800 l. que lui accorde la Nation : puisse-t-elle concourir à la destruction des tyrans, et servir à creuser le tombeau du dernier des ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

22

Les officiers, sous-officiers et soldats du 4^e bataillon des Côtes-du-Nord, remercient la Convention nationale du décret du 21 pluviôse, qui ordonne les secours nécessaires aux familles des défenseurs de la patrie : ce décret consolateur est un de vos plus bienfaits travaux. Ils promettent de périr ou de vaincre pour la cause du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Brest, 10 vent. II] (3).

« Nous avons reçu avec reconnaissance votre décret du 21 pluviôse. Ainsi les secours accordés à nos parents ne seront plus différés par la malveillance. Vous répandez avec largesse la bienfaisance nationale sur les sans-culottes, parce que c'est notre sang qui tous les jours cimenter la République. Ce décret porte la consolation avec l'aisance dans les millions de familles qui n'ont reçu en partage que la vertu et l'indigence. Ce décret ramène la France aux principes de l'égalité en corrigeant l'injuste distribution des biens.

Royalistes fanatiques, aristocrates de toutes couleurs, vous êtes confondus. La Convention

a fait le bonheur des peuples malgré vos calomnies, la Nation reconnoît ses amis, et sa reconnaissance pour ses bienfaiteurs durera aussi longtemps que la République. Il n'y a plus que les riches qui détestent la Révolution, parce qu'ils croient qu'il faut des indigents, c'est-à-dire des malheureux. Ils détestent la Révolution à cause du maximum et des loix sur l'accaparement. Ils détestent la Révolution, parce qu'on leur impose quelque taxe matérielle et proportionnelle à leur fortune quand le reste de la Nation court porter aux frontières l'offrande de son sang.

N'est-ce pas les riches qui calomnioient le 10 août, le 31 mai? Ils ont plaidé pour Custine, se sont apitoyés sur Marie-Antoinette cherchant toujours à empoisonner l'opinion publique. Quand ils n'ont pu faire rejeter la Constitution, ils ont dit dans leur fureur : « Perdons la liberté », et ils ont livré le Midi aux tyrans qui étoient les protecteurs de l'armée royale, et en Vendée les riches.

Loin de vous le soupçon de vouloir spolier les riches. Sans doute s'ils conspirent, ils perdront la vie avec leurs biens. La soif de l'honneur au champ de l'honneur, la frugale médiocrité dans la vie domestique, voilà l'essence du républicain. Législateurs, surveillez ces cruels ennemis intérieurs. Nous, nous vous demandons qu'on nous donne des recrues et des armes; bientôt la charge va sonner et nous ne serons pas prêts. Patrie! que tes destinées sont brillantes. Soldats français, que votre poste est glorieux. Vertueux Le Pelletier, Marat, Charlier qui êtes morts pour la Liberté, environnez-nous de vos ombres; que nous périssions aussi ou que nous vainquions pour la cause populaire. »

CHARLOTIN, N. GUILMON (caporal fourrier), C. RAIMBAULT (serg'), ROUXEL (serg'-major), RAOUL (adjud'), DESUIN (cap'), GUILLAUME (serg'-major), LATOUCHE (serg'), DOUNION (sous-lieut. républicain), F. DUVAL (lieut.), HAREL l'aîné (lieut.), LEMORT (serg'), PORMI (sous-lieut.), FUINUT (caporal), MORDELLE (serg'), CHAUVIN (secrét.), PRIGENT, PASQUION, MOYNET, J. JOSSE (caporal), J. LE SOUDÉE, J. ANDRÉ, ROUSSIGNIOL, LE TEXIER, DOUAROU, RAZANET (serg'), PECHÉE, DEMOI, GUIOMAR (cavalier), LE MÉRER, MARY (serg'), LE SAUL (caporal), GUILLARMÉ (lieut.), THOMAS.

23

Le citoyen Frédéric Japy, horloger à Beaucourt, district de Belfort, département du Haut-Rhin, fait don à la patrie d'une voiture et trois chevaux, avec lesquels on mènera des foudres à nos frères d'armes, pour balayer les satellites des despotes de dessus le sol de la liberté; il demande à la Convention de rendre un décret qui contraigne les habitants des villes à voiturer pour l'armée.

Mention honorable, insertion du don au bulletin, et renvoi pour le surplus au comité de la guerre (1).

(1) P.V., XXXV, 21. Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t).

(1) P.V., XXXV, 21. Bⁱⁿ, 30 germ. (suppl^t).

(2) P.V., XXXV, 21. Débats, n^o 568, p. 348; Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t).

(3) C 300, pl. 1055, p. 7.